

**2014 DPE 1008 DF** Budget annexe de l'Eau - Compte administratif 2013.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2013. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2013, les résultats suivants sont constatés :

En matière de recettes :	2.732.839,34 euros
En matière de dépenses :	1.928.331,99 euros
Soit un excédent de :	804.507,35 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2012, qui représentent 968.163,62 euros de report de recettes, le résultat pour l'exercice 2013 est excédentaire de 1.772.670,97 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comporte uniquement le reliquat de dotations aux amortissements. Elle avait été arrêtée en recettes à 1.990,05 euros au budget primitif 2013.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement en 2013.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune prévision budgétaire n'a été inscrite en recette réelle d'investissement en 2013, aucune recette réelle n'a été réalisée.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1.990,05 euros. Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 en section d'exploitation.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1.990,05 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2013 est excédentaire de 1.990,05 euros.

Corrigé du solde d'exécution excédentaire de l'exercice 2012, à savoir 43.291,15, le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2013 est excédentaire de 45.281,20 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2014 en section d'investissement (R 001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 3.494.872,47 euros à la dernière décision budgétaire pour 2013, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 1.928.331,99 euros, soit un taux d'exécution de 55,18 %.

Les charges à caractère général ont été exécutées à hauteur de 72% (chapitre 11), avec un poste « sous-traitance générale » affecté par un retard de facturation des analyses d'eau. Les dépenses de personnel ont été réalisées quant à elles à hauteur de 85,5% (chapitre 12). Le chapitre 65 (créances admises en non-valeur) n'a pas dû être mobilisé et les charges exceptionnelles ont été réalisées à hauteur de 43,2% (chapitre 67). Sur ce dernier chapitre, 100% des crédits dédiés à l'aide internationale ont été consommés, aucun crédit n'a dû être mobilisé en autre charge exceptionnelle ni intérêts moratoires.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1.926.341,94 euros, répartis comme suit :

- 47,4 % pour les charges à caractère général (chapitre 011), soit 913.457,43 euros ;
- 26,1 % pour les charges de personnel (chapitre 012), soit 501.866,73 euros ;
- 26,5 % pour les charges exceptionnelles (chapitre 67), soit 511.017,78 euros.

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur les postes suivants :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 285.498,48 euros, qui correspond aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
- les études et recherches (nature 617), notamment en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable et la participation au programme de recherche sur les polluants urbains « OPUR », pour un montant de 180.180,27 euros,
- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 27.785 euros.
- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 388.618,00 euros en 2013, qui se décomposent en :

163.340 euros de remboursement des frais d'encadrement, de la Direction de la Propreté et de l'Eau et de la Direction des Finances, au budget général,

225.278 euros de remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la Section de la politique des eaux.

- les frais de publication du rapport règlementaire annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (4.669,13 euros).

Le montant des charges de personnel (chapitre 012) pour 2013 s'élève à 501.866,73 euros contre 459.796,52 euros en 2012. Cette augmentation correspond à la montée en charge progressive de la nouvelle section « politique des eaux ». L'état des effectifs au sein de cette

section au 31 décembre 2013 est joint en annexe IV C1.1 de la maquette du compte administratif.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à un montant de 4.425,40 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2013 et seront repris au budget supplémentaire 2014.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 511.017,78 euros.

99,78 euros ont été mandatés sur la nature 673 (titres annulés).

459.418 euros ont été consacrés en 2013 à des actions d'aide internationale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, en coopération décentralisée, ou sous forme de subventions à des associations (nature 6743), sur les programmes suivants :

- le projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement et l'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau pour les populations vulnérables de quatre districts dans la région Sud de l'Ethiopie, qui a donné lieu au versement du solde de la subvention de 19.093 euros ;
- le projet de l'association Interaide d'amélioration durable de l'accès à l'eau et de la professionnalisation de la gestion des services de l'eau pour les familles rurales de sept districts du Dawro et du Wolayta, région sud de l'Ethiopie pour un montant de 138.446 euros ;
- le programme du Secours Catholique pour l'amélioration de l'hygiène eau et assainissement dans trois départements à l'ouest et dans le nord-ouest de la région du Tigray dans le nord de l'Ethiopie, pour un montant de 50.000 euros ;
- le projet pilote de gestion concertée de l'eau du bassin Chambo en Equateur, qui a donné lieu au versement du solde de la subvention à l'AVSF de 22.825 euros ;
- la mise en place d'un service public de l'eau potable dans la ville de Diawara située dans la région de Tambacounda au Sénégal qui a donné lieu au versement du solde de la subvention de 20.776 euros ;
- le solde de l'aide de l'ADSACF au projet de réhabilitation du forage d'Agnam Civol au Sénégal, pour un montant de 7.800 euros ;
- le programme de l'association Kounda 78 - solidarité Mali d'adduction en eau potable et de réalisation d'un périmètre maraîcher à Kounda, pour un montant de 5.000 euros ;
- le projet de l'association ACDS d'accès à l'eau potable des villages de Bougoutrou, Koumare, Tafacirga et Walila dans la région de Kayes au Mali, pour un montant de 14.000 euros.
- le projet du secours catholique d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de gestion durable des infrastructures hydrauliques et sanitaires dans les communes rurales de Kayokwe et de Nyarusange au Burundi pour 21.800 euros ;
- la participation au projet de l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge, d'approvisionnement en eau potable de la commune rurale de Baray à hauteur de 26.000 euros ;
- une participation de 33.678 euros au projet de renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud de Jéricho et de l'amélioration de la gestion quotidienne de son service d'eau, dans le cadre de la coopération décentralisée ;

- Deux aides d'urgence en eau et assainissement, d'un montant total de 100.000 euros, ont été attribuées aux associations Action Contre la Faim en réponse aux besoins des populations victimes du cyclone Haruna à Madagascar (30.000 euros) et Solidarités international pour l'aide aux populations maliennes réfugiées en Mauritanie (70.000 euros).

Par ailleurs sur la nature 6743, deux autres subventions ont été financées en 2013, de 1.500 euros à l'association « l'Eau est le pont » et de 50.000 euros à l'atelier parisien d'urbanisme.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.990,05 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.730.849,29 euros, soit 106,3 % des recettes escomptées pour l'exercice 2013.

2.2.1. Redevance communale du prix de l'eau (Chapitre 70)

Le produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2013 à 0,015 euro HT par mètre cube, s'élève à 2.724.317,17 euros. L'augmentation par rapport à l'exercice 2012 (+ 145.981,42 euros) est principalement due à un décalage de facturation intervenu en 2012.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 1.928.331,99 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.730.849,29 euros ;
- le résultat de l'exercice 2013 de la section d'exploitation est excédentaire de 802.517,30 euros.

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2012, 924.872,47 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2013 est excédentaire de 1.727.389,77 euros.

Cet excédent sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de l'exercice 2014. Corrigé des restes à réaliser 2013, (4.425,40 euros), la section d'exploitation présente un excédent de 1.722.964,37 euros.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2013.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris